

Questions orales

Je demande au gouvernement comment il peut continuer à soutenir que le ministre du Patrimoine a commis une erreur honnête, sachant maintenant qu'il ne s'agit pas d'une faute isolée, mais plutôt d'un mode de fonctionnement courant pour ce ministre.

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a été ministre. Il sait qu'en tant que ministre, on devrait s'acquitter de ses responsabilités. Par exemple, quand les gens lui écrivent pour se plaindre du contenu des émissions de télévision, il n'a pas seulement le droit, mais bien la responsabilité de faire des références au CRTC, ce qui a été fait dans le cas de ces sept lettres. C'est quand même la responsabilité du ministre de faire des références appropriées au CRTC.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, vous me permettez de rappeler que cinq ministres ont été pris la main dans le sac en envoyant, cette fois-là, des lettres d'appui et dans quatre cas, des lettres nommément et expressément d'appui au CRTC, s'immisçant ainsi directement et d'une façon tout à fait indue dans les prises de décision du CRTC.

Je demande au gouvernement combien de lettres additionnelles du ministre faudra-t-il pour le convaincre du manque de jugement de ce ministre. Est-ce que la vice-première ministre partage la position adoptée hier par le ministre de l'Immigration, à l'effet qu'un ministre ne doit pas communiquer directement avec un organisme dont il a la responsabilité, condamnant ainsi directement le comportement de son collègue du Patrimoine auprès du CRTC?

Faut-il comprendre que dans l'esprit du gouvernement, que dans l'esprit de la vice-première ministre, il existe deux règles d'éthique, l'une pour le ministre de l'Immigration, l'autre pour le ministre du Patrimoine?

[Traduction]

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a déjà été ministre.

En tant que ministre, il devait de temps à autre écrire à des organismes qui relevaient de son portefeuille. Non seulement il avait le droit de communiquer avec ces organismes, mais encore il en avait la responsabilité.

Il me semble que, lorsque le ministre responsable des communications reçoit des plaintes du public sur, par exemple, la hausse des tarifs d'abonnement au câble, il a le droit et le devoir de les transmettre au CRTC.

Le chef de l'opposition devrait être la première personne à se plaindre si le ministre responsable des communications refusait de se mettre en rapport avec l'organisme chargé de réglementer le domaine des communications. C'est une de ses responsabilités. Il fait son travail et il continuera de le faire sous le régime

instauré par les lignes directrices que le premier ministre a préparées.

• (1420)

[Français]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, quand on entend le premier ministre nous promettre la définition de règles d'éthique plus sévères pour l'avenir, il n'est pas rassurant d'entendre ce que vient de dire la vice-première ministre. Elle nous promet que cela va continuer comme avant puisqu'on peut le faire. De plus, je rappellerai au gouvernement que sous les premiers ministres Joe Clark et Pierre Elliott Trudeau, il y avait des règles expressément formulées pour interdire aux ministres de communiquer directement avec des tribunaux comme le CRTC.

Pour montrer à quel point le ministre du Patrimoine ne vit pas sur la même planète que nous, une des lettres qu'il a envoyées au CRTC est datée du 13 octobre dernier, c'est-à-dire moins de deux semaines après avoir reçu l'absolution pour la première faute, celle de la lettre d'appui du 15 mars. La vice-première ministre ne voit-elle pas que le député de Laval-Ouest est dépourvu des qualités de jugement requises pour un ministre et qu'il est inepte, donc inapte à remplir cette fonction?

[Traduction]

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, j'ai un double de la lettre en question. Je voudrais la déposer avec les autres lettres auxquelles il a été fait allusion parce que j'estime qu'elles établissent très clairement que le ministre ne faisait que s'acquitter des responsabilités qui lui incombent.

Il répondait à une lettre que lui avait envoyée le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt au nom d'un électeur de sa circonscription qui se plaignait des tarifs d'abonnement au câble.

Le ministre, en tant que responsable des communications, a, comme il le devait, transmis la lettre au CRTC. Il me semble que s'il n'avait pas donné suite à cette lettre ou s'il l'avait jetée au panier—ce qu'aurait apparemment préféré le député—il aurait manqué à son devoir.

Nous croyons que le ministre devrait s'acquitter de ses fonctions dans le cadre des lignes directrices très strictes qui ont été établies par le premier ministre pour éviter les conflits d'intérêts.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, on a appris de la *Presse canadienne* que le conseiller en éthique du gouvernement, M. Howard Wilson, se serait vu retirer en juillet 1992 son pouvoir de signer des contrats fédéraux au terme d'une enquête menée par le vérificateur général lui-même. Il s'est mérité cette sanction pour avoir accordé des contrats totalisant près de un million de dollars sans soumission.